



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-105

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-094 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE, QUE:

Le règlement numéro 2026-105

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre au 485, Chemin du Village Saint-Pierre à Village Saint-Pierre sur les heures d'ouvertures le mercredi et jeudi.

Donné à Village Saint-Pierre ce 3 septembre 2026.

Marie-Claude Parent

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e) Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 3 septembre 2026 entre 12h heure (s) et 16h heure (s).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 septembre 2026.

Marie-Claude Parent

Directrice générale et greffière-trésorière